Image not found or type unknown

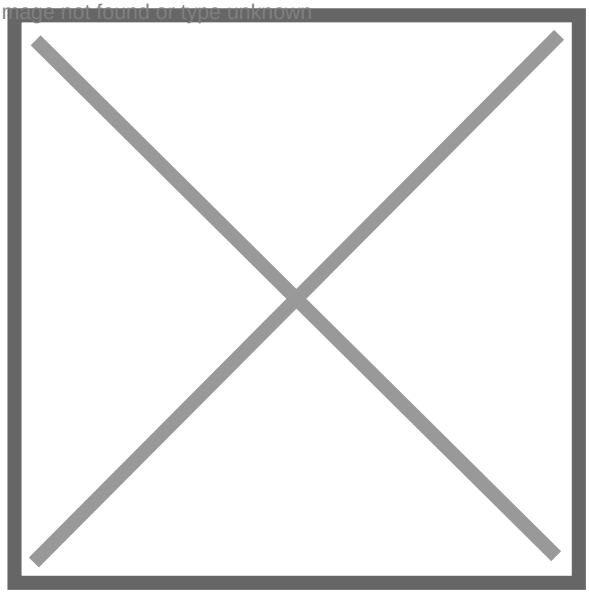

Revendeur de materiel vidéo

Par **gaelle**, le **23/03/2010** à **11:54**

Bonjour,
J'ai acheté en janvier 2009 du matériel video subaquatique (caisson video + camescope / phare / appareil photo + caisson).
J'ai eu beaucoup de soucis avec tout ce matériel de marques différentes (et donc fabriquants différents) mais acheté chez un revendeur via internet.
Le caisson vidéo, entre autre, a été renvoyé en SAV plusieurs fois, ce qui a engendré un certain nombre de frais.
Qui doit me rembourser ? le revendeur ou le fabriquant du caisson ?
Comme le matériel ne marche toujours pas puis-je demander un remboursement total ? je n'en peut plus de leur courir après !
Merci d'avance de votre aide !!
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés